

Portant renouvellement de la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial
spécialité « bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers » - session 2023

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère
11 Boulevard des Capucins - 48000 MENDE

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n°2004-248 du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Vu l'arrêté n° 2022_158 du 28 juillet 2022 portant ouverture des concours externe, interne et 3ème voie pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial dans la spécialité « bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers » - Session 2023 ;

Vu l'arrêté n°2023_004 du 18 janvier 2023 portant nomination des membres du jury des concours externe, interne et 3ème voie pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial dans la spécialité « bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers » - Session 2023 ;

Vu l'arrêté n° 2023_044 du 18 avril 2023 portant modification de l'arrêté d'ouverture des concours externe, interne et 3ème voie pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial dans la spécialité « bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers » - Session 2023 ;

Vu l'arrêté n°2024_037 du 5 février 2024 portant liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial spécialité « bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers » – session 2023 ;

Vu le procès-verbal des délibérations du jury d'admissibilité du 27 novembre 2023 ;

Vu le procès-verbal des délibérations du jury d'admission du 19 janvier 2024 ;

Vu le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère ;

Considérant les nominations intervenues depuis le 5 février 2024 et les demandes de réinscription sur liste d'aptitude des lauréats du concours d'agent de maîtrise territorial formulées par les lauréats non nommés ;

ARRETE

Article 1^{er} :

La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial - spécialité « bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers » est établie comme suit :

Lauréats
Monsieur Bertrand ALAUX
Monsieur Bertrand BERODY
Monsieur Arnaud BERTRAND
Monsieur Antonin BOUSQUET
Monsieur Romain BUREL
Monsieur Marc CHANABE
Monsieur Ludovic CUENCA
Monsieur Sylvain DARBEILLE
Madame Lyvia FELLER
Monsieur Thibaut FLAMENCOURT
Monsieur Richard GRANIER
Monsieur Henri LAGNEAU
Monsieur Valentin RIGAL
Monsieur Frederic ROBIN
Madame Stéphanie Julie SALESSE
Monsieur Aurelien SARRAUDE
Monsieur Adrien SCLAVON
Monsieur David VASCHALDE
Monsieur Vincent VULLO

Cette liste comprend **19 candidats**.

Article 2 : La date d'effet de la liste d'aptitude est fixée au **6 février 2026**

Article 3 : Chaque lauréat est informé individuellement de son inscription sur liste d'aptitude.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat et affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère et transmis aux Centres de gestion partenaires.

Le Président du Centre de gestion,

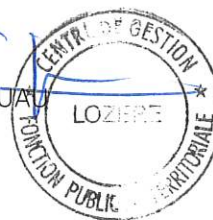
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Mende, le 27/01/2026

Le Président,

Laurent SUAU



Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026



ID : 048-284800026-20260204-2026_009-AR